

DECRET N° 89-345 du 11 Septembre 1989

portant nomination des Officiers
Adjoints Politiques des Chefs des
Corps et des Commandements des
Unités des Forces Armées Populaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 30 Mai 1989,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 31 Mai 1989,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés Officiers Adjoints Politiques des Chefs des Corps et des Commandements des Unités des Forces Armées Populaires, cummulativement avec leurs fonctions actuelles, les Camarades ci-après :

- Capitaine Sékou ADAMOU
- -"- Norbert AGONOUNDJE
- -"- Séidou SABI SIAKO
- Lieutenant Etienne AMOUSSOU
- Capitaine Benoît CODO
- -"- Julien EGOULETY
- -"- Nestor DJIDO
- -"- Epiphane MONGBO
- -"- Victor L. GNANWO
- -"- Mathias Moumouni ADJOU

- Lieutenant Mama SANNY
- Capitaine Sosthène YOTTO
- Lieutenant Justin DJITOHOU
- " " Germain KPADONOU.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Septembre 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 SA/CC 4 intéressés 14 JORPB 1.-